

Échéancier des travaux des CPND établi pour le 1^{er} semestre 2015 :

1. Mise en Conformité des Licences L3

- **Mi-janvier 2015**: définition des référentiels comportant l'intitulé des matières du L3, pour les domaines ST, SM, MI, SNV, SEGC, LLE, STAPS, ARTS, LLA et LCA.

Pendant la mise en conformité des programmes de formation de licence, les établissements peuvent se rapprocher du CPND via le responsable de l'équipe du domaine de leur établissement en vue d'une assistance pédagogique.

- **Mise en Conformité des licences** : les établissements universitaires disposeront de **deux mois** pour mettre en conformité leurs licences, avant de les soumettre à la vérification par les CPND et la Conférence Régionale à la **mi mars 2015 (session normal)** et **fin mars (session de recours)**.

2. Expertises des Masters au titre de 2015 :

Il a été entendu que les expertises au titre de 2015-2016 se feront en duplicate :

Les offres de la région centre : expertisées par les CRE Centre et Ouest, les recours par l'Est ;

Les offres de la région Ouest : expertisées par les CRE Ouest et Est, les recours par le Centre ;

Les offres de la région Est : expertisées par les CRE Est et Centre, les recours par L'Ouest.

Les expertises se feront en ligne et uniquement les avis favorables, munies de tous les visas, seront acheminés au niveau des Conférences Régionales pour être expertisées par les CPND.

Cette procédure au niveau des Commissions Régionales d'Expertise (CRE) sera établie entre les mois de **février et mars**.

Les expertises par les CPND, **session normale à la mi avril**, et **session recours, fin avril**.

Seules les offres ayant eu un avis favorable de toutes les instances, en version DEFINITIVE, seront paraphées par les Conférences Régionales et le président de CPND avant d'être acheminées au MESRS (version numérique et version papier).

Au plus tard, la **première semaine de mai 2015**, les arrêtés des masters seront établis, vu que les Conférences Régionales transmettront à la tutelle, les intitulés de tous les masters conformément aux normes.

- Avant la fin du **mois de juin 2015**, les domaines : **DSP, SHS et STU** doivent finaliser le **L2 et préparer le L3**, pour une mise en **conformité avant la fin de l'année 2015**.